

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 Février 2010

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Annie DOUSSINT, Sylvie BROUILLARD, Maryse LAUMONIER et Paule MASSON, Mrs Daniel PRUNIER, Marc OUDET, Jean-Jacques CANAL, Christian BOHER, Vivian DE BONA, Sébastien DESBOURDES, Marc LE BOT et Jean-Michel DUMAZERT.

Absents excusés ayant donné pouvoir:

Mme Nathalie LEBRETON pouvoir à Mr Jean-Michel DUMAZERT

Secrétaire de séance : Mr Jean-Michel DUMAZERT

Personnel administratif : Mme Nathalie TEYSSEDOU

Le conseil municipal est ouvert à 19H00.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Monsieur Jean-Michel DUMAZERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal

Après une modification demandée en dernière page pour remplacer Primaire par Maternelle, le compte-rendu du conseil municipal du 12 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

3) Autorisation au PNR pour aménager la boucle équestre

Mme le Maire explique que la boucle équestre du PNR va passer par Boissy-le-Cutté. Le PNR propose de signer la convention telle que transmise dans les documents préparatoires.

Mme le Maire précise que l'arrêt de la boucle se trouvera sur le triangle d'herbe en face le stade. Le PNR a fait toutes les recherches nécessaires pour voir s'il y avait des oppositions en urbanisme ou autres et n'a pas eu de retour.

Mme DOUSSINT demande si la proximité du puits ne pose pas de problème. Mme le Maire explique que le PNR a tout étudié.

Mr PRUNIER demande ce qu'il en est des excréments car cela va directement dans la terre et le puits est à proximité. Il précise également que l'eau du stade est coupée sur le stade pendant la période d'hiver (novembre à mars).

Mme le Maire précise que ces remarques seront remontées au PNR afin que cela soit précisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention avec le PNR pour le passage de la boucle équestre.

4) Autorisation de taxi suite à un départ à la retraite

Mme le Maire explique au conseil que Mr NOTTE est parti à la retraite et souhaite laisser sa place à Mr DE BONNET DE VILLER Louis. Mr NOTTE a déposé sa demande accompagnée d'un dossier en mairie le 2 février dernier. La demande est effective le 1^{er} janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification de taxi de Mr NOTTE au profit de Mr DE BONNET DE VILLER Louis.

5) Délégation de service public : choix du bureau d'étude

Mme le Maire donne lecture du tableau comparatif des trois devis reçus en mairie suite à la demande de consultation de bureau d'étude lancée dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public du service de l'eau

Trois sociétés ont répondu : RACINE placée auprès du SIARCE, Collectivités Conseils située à Paris et Propolis Conseils située à Vincennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société PROPOLIS CONSEILS et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires liés à ce dossier.

6) Règlement et tarifs de la Salle des Fêtes

Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de modifier le règlement de la salle des fêtes suite à des problèmes rencontrés récemment avec une location.

Mme le Maire donne lecture du nouveau règlement ainsi que des tarifs 2010 qui seront appliqués.

Quelques modifications sont apportées au nouveau règlement de la Salle des Fêtes et les tarifs sont approuvés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau règlement de la salle des fêtes et accepte les nouveaux tarifs proposés.

Mme le Maire précise qu'il y a un point d'urbanisme à mettre à l'ordre du jour mais les documents étant arrivés trop tard et n'ayant pas été diffusés aux membres du conseil, il n'est pas possible de prendre ce point en ordre du jour. Ce point sera évoqué lors du conseil du 11 mars prochain.

Mme le Maire précise que le matin du conseil, elle a été saisie d'une demande d'une association pour délibérer sur la signature d'une convention. Mme le Maire explique que la convention et les documents n'ont pas été transmis compte tenu des délais. Mme le Maire a pris l'attache du conseil Général qui lui a affirmé pouvoir passer la convention lors du conseil municipal du 11 mars prochain sans que cela entrave un quelconque retard dans le versement des subventions.

Mme le Maire précise qu'elle est favorable à la signature de cette convention et au maintien de l'association sur la commune. Il est autorisé une interruption de conseil afin d'écouter les membres de l'association.

7) Questions diverses

Mme DOUSSINT précise que le lancement de la procédure du PLU va être activé.

Mme DOUSSINT transmet à tous les membres du conseil municipal un questionnaire accompagné de plans dans le cadre de cette procédure.

N'ayant plus de questions diverses, la séance du conseil municipal est levée à 21 heures.